



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 29986

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les souhaits exprimés par de nombreux chefs d'entreprise quant aux conditions de l'évolution de leurs relations avec les inspecteurs du travail. Bien que l'organisation du système français soit définie par les conventions internationales (art. 81 et 129 de l'OIT) qui fixent notamment les missions dévolues à l'inspection du travail, une meilleure organisation de ses services et un meilleur accès au droit définis par les pouvoirs publics français sont souhaités. Aussi, il le remercie de lui indiquer s'il entend, s'appuyant sur les conclusions du Conseil économique et social, prendre des mesures modifiant le code du travail à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les suites qu'il envisageait de donner aux suggestions faites par le Conseil économique et social pour rénover le code du travail et faciliter ainsi l'accès au droit. Dans le cadre notamment des lois portant habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures de simplification, le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale s'attache à tenir compte des préconisations du Conseil économique et social. C'est ainsi qu'une première loi, du 2 juillet 2003, permet d'abroger une série de dispositions du code du travail, devenues obsolètes, et d'harmoniser des seuils d'effectifs et des délais applicables dans certaines procédures. Une seconde loi d'habilitation est en cours d'examen au Parlement. Au-delà, la question de simplification, de la sécurité et de l'effectivité du droit du travail était au centre des réflexions engagées par la commission présidée par M. Michel de Virville. Le rapport établi par cette commission, ainsi que les réflexions engagées par les organisations professionnelles et syndicales sur ces questions, feront l'objet d'une concertation et d'une discussion avec les partenaires sociaux sous l'égide du ministre délégué aux relations du travail.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29986

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 juin 2004

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9287

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5139